



Changements climatiques et insécurités sanitaires : quelques enjeux autour de la propagation du paludisme

Regards de l'IEIM par Homba Alban Bassowa | Janvier 2025

Le réchauffement climatique constitue une menace non seulement pour la sécurité internationale¹, mais aussi pour la santé humaine². Ses impacts se font ressentir partout sur la planète. Des liens directs ont été observés entre dégradation de l'environnement et propagation du paludisme, rappelant ainsi que la santé des êtres humains dépend de l'environnement dans lequel ils vivent³. Œuvrer pour un environnement sain et pour de meilleures conditions de santé est un défi qui concerne la communauté internationale dans son ensemble⁴.

L'Organisation mondiale de la Santé ainsi que d'autres organisations internationales invitent les gouvernements à anticiper cette menace en vue d'éviter une crise sanitaire mondiale. Pour ce faire, les États sont encouragés à agir promptement pour mettre en place des politiques environnementales proactives et renforcer leurs infrastructures sanitaires. À cet effet, des programmes comme les *Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030)* et l'*Agenda 2063* de l'Union africaine⁵ servent à orienter la pratique des États⁶. Il y a des enjeux juridiques sous-jacents qui sont relatifs à la responsabilité des États et des entreprises quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la mise en œuvre des mesures de prévention sanitaire dans les régions où les risques sont plus élevés⁷. Ce texte veut contribuer à sensibiliser sur les dangers des changements climatiques et à leurs nombreux impacts, notamment sur la santé. Il cherche à rappeler les liens entre changement climatique et propagation de maladies infectieuses comme le paludisme, tout en soulignant la responsabilité des États.

¹ Jacques Fontanel, « Le réchauffement climatique et la sécurité internationale », CESICE, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes, p.15, <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03813266/document>

² Sandrine Segovia-Kueny, *Enjeux du changement climatique*, Paris, Afnor, 2009, p. 89.

³ Pascal Petit, « La crise sanitaire globale de 2020 peut-elle relancer un multilatéralisme « soutenable » ? » (2021) 42:3 *Marché Organ* 77-93, p. 88. V. aussi Bélanger D. Gosselin P. Bustinza R. et Campagna C., *Changements climatiques et santé : prévenir, soigner et s'adapter*, 2019, PUL, 236 p.

⁴ Anne Sénéquier, « Les symptômes méconnus du climat : un défi sanitaire mondial », (2018), *Revue internationale et stratégique*, n° 109, <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2018-1-page-125?lang=fr>, p. 126.

⁵ Il s'agit d'un plan d'action adopté en 2015 par la 24^e session des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union africaine. Il vise à faire de l'Afrique un continent uni, prospère et pacifique à l'horizon 2063.

⁶ François Roch, « Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030 » (2021,) *Revue québécoise de droit international*, 95-121, p. 104.

⁷ Yanick Hypolitte Zambo, « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » (2021), *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

Le texte analyse la façon dont la crise climatique affecte le développement du paludisme, d'une part (I), avant d'aborder les défis auxquels sont confrontés les États pour garantir le droit à la santé et à un environnement sain, d'autre part (II).

I) Une insécurité sanitaire aggravée par le réchauffement climatique

Cette première partie, consacrée aux liens entre crise climatique et développement du paludisme, analysera deux points importants : les impacts du réchauffement climatique sur l'expansion du paludisme (A) et la répartition inégale de ses conséquences (B).

A. Les conséquences de la crise climatique sur le développement du paludisme

Les conséquences des changements climatiques en lien avec la propagation du paludisme concernent la modification des conditions environnementales, notamment les températures et les précipitations, qui influencent directement la prolifération des moustiques vecteurs du paludisme⁸. Selon certaines études, à cause du réchauffement de la planète, ces moustiques se déplacent vers des régions géographiques où le paludisme

« En Afrique de l'Est, la hausse des températures augmente le risque de transmission du paludisme dans les hauts plateaux. »

était historiquement absent⁹. Par exemple, lorsque dans les années quatre-vingt-dix des vagues de chaleur et d'humidité avaient traversé l'Amérique du Nord, des cas de transmission locale du paludisme avaient été observés dans l'État de New York. Ces conditions avaient eu pour conséquence de réduire le temps de développement des agents pathogènes du paludisme,

rendant les anophèles infectants¹⁰. Il y a donc ici un enjeu de sécurité lié au fait que les régions sensibles et autrefois épargnées seront désormais affectées.

L'impact du réchauffement climatique sur la réapparition de la maladie dans des zones vulnérables, notamment en Afrique, en Asie et en Europe a ainsi été observé¹¹. En Afrique de l'Est, la hausse des températures augmente le risque de transmission du paludisme dans les hauts plateaux. Selon certaines recherches, si les températures mondiales augmentent de 3 à 5°C d'ici 2100, la proportion de la population mondiale exposée pourrait passer de 45 à 60 %¹². En Europe, la hausse des températures prolonge la saison de transmission, et la migration des moustiques anophèles vers le nord fait que de nouvelles régions seront

⁸ OMS, « World malaria Report, 2023 », <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>, p. 45.

⁹ S. D. Fernando, « Changements climatiques et paludisme : un lien complexe » 1993 Chronique ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/changements-climatiques-et-paludisme-un-lien-complexe>

¹⁰ Layton M et al. « Mosquito transmitted malaria in New York » (1995), Lancet 346 : 729-731.

¹¹ M. Pascual et al, « Malaria resurgence in the East African highlands: Temperature trends revisited » (2006) 103:15 Proc Natl Acad Sci 5829-5834, p. 3.

¹² *Ibid.*

exposées à ce risque. Des chercheurs affirment que d'ici 2030 ou 2050, la période de réceptivité devrait s'étendre de 3 à 6 mois dans certains pays européens¹³.

La crise climatique affecte encore la santé humaine lorsqu'elle suscite les déplacements massifs de populations non immunisées vers des zones endémiques, là où le paludisme est constamment présent, les exposant ainsi à la maladie¹⁴. Par surcroît, les changements climatiques provoquent la malnutrition qui est un facteur de risque majeur du paludisme sévère, particulièrement chez les jeunes enfants et les femmes enceintes¹⁵.

Une répartition inégale des effets sanitaires du réchauffement climatique est perceptible aussi bien sur le plan humain que géographique.

B. L'inégale répartition des conséquences sanitaires des changements climatiques

Les conséquences sanitaires de la dégradation de l'environnement affectent certaines régions plus que d'autres. L'Afrique subsaharienne est la partie du monde la plus touchée. En 2022, 249 millions de cas de paludisme ont été recensés dans le monde. Sur ce taux global, il y a eu 608 000 décès. 94% des cas de paludisme et 95 % des cas de décès dus à cette maladie ont été observés en Afrique¹⁶. En plus, au sein d'une même ville, le paludisme peut sévir différemment « d'un quartier à l'autre, voire d'un ménage à l'autre »¹⁷. Une étude réalisée en 2009 avait montré que, dans les vingt prochaines années, les changements climatiques pourraient affecter la répartition du paludisme en Afrique, notamment en le réduisant au Sahel et en l'augmentant dans les régions de haute altitude¹⁸.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les pays africains les plus pauvres, principalement en Afrique subsaharienne, connaîtront une augmentation des cas de paludisme en raison de la dégradation de leur environnement¹⁹. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général des Nations Unies, soulignait la vulnérabilité de l'Afrique et sa faible capacité d'adaptation en ces termes [traduction] : « Le monde a de la fièvre. Il fait de plus

¹³ Thibault Lovey et Patricia Schlgenhauf, « Augmentation des températures et menaces du paludisme en Europe » (2023), *Rev Med Suisse* 19 : 849-52 | DOI : 10.53738/REVMED.2023.19.825.849

¹⁴ Phong V V Le et al. « Predicting the direct and indirect impact of climate change on malaria in coastal Kenya » (2019) PMID: 30726279 PMCID: [PMC6364917](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30726279/) DOI: [10.1371/journal.pone.0211258](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0211258)

¹⁵ Organisation mondiale de la santé, *op cit.*, p. 45.

¹⁶ *Ibid.*, p. 34.

¹⁷ Guy Landry Zamblé Bi Néné, Gilbert Assi Yassi & Kouassi Paul Anoh, « Distribution spatiale du paludisme et niveau de vie dans la ville de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » (2024), 2024:01 *Rev Géographie Trop D'Environnement*, en ligne: <<https://www.revuegeotrope.com/wp-content/uploads/2024/06/9-Article-ZAMBLE-YASSI.pdf>>, p. 123.

¹⁸ Akogbeto M., Baldet T., Henry M. C., Saugeon C., « Le climat et la démographie peuvent-ils avoir un impact important sur le paludisme en Afrique subsaharienne dans les 20 prochaines années? » (2009), *Médecine Tropicale*, 69(2): 203-207.

¹⁹ Organisation mondiale de la santé, *op cit.*, p. 45.

en plus chaud chaque jour qui passe... Les statistiques nous disent que l'Afrique est l'endroit où la fièvre est la plus intense et où les gens sont les plus vulnérables »²⁰.

Sur le plan humain, les changements climatiques accentuent les inégalités en exposant davantage les populations les plus vulnérables aux épidémies du paludisme. Ce sont donc les enfants, les femmes enceintes et les personnes déjà malades qui sont les plus affectés, surtout dans les milieux où les infrastructures sanitaires sont insuffisantes comme dans les zones rurales²¹. Ce qui pose le problème de l'inégal accès aux soins de santé.

Outre l'inégal accès aux soins de santé, il y a, de façon plus générale, des problèmes de justice climatique qui se posent. Les pays les plus pauvres qui sont les plus touchés sont souvent les moins pollueurs. Par exemple, depuis le début de la révolution industrielle au milieu du 18^e siècle, l'Amérique du Nord et l'Europe ont à elles seules provoqué 62% des émissions de dioxyde de carbone. Mais d'autres pollueurs sont apparus puisque les BRICS+²² ont désormais une forte empreinte carbone. En 2021, la Chine représentait à elle seule 27,9% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale²³, alors que les autres États d'Afrique n'en ont occasionné que 3%²⁴. Ils demandent un transfert de technologies, des financements et un renforcement des capacités pour compenser la « dette écologique ». Ce terme, originaire d'Amérique latine²⁵, sert à faire accepter l'idée que les pays les plus industrialisés sont en grande partie responsables de la destruction de l'environnement.

En effet, il serait tout à fait justifié qu'au-delà de l'obligation morale, les pays industrialisés s'inquiètent des répercussions globales, car cela les expose non seulement à des maladies comme le paludisme, mais encore aux conséquences d'autres fléaux comme les conflits, la pauvreté et les migrations forcées depuis l'Afrique, avec des effets qui se propagent à travers le monde, impactant particulièrement l'Union européenne. Mais cette position est contestée par les pays développés, créant des tensions dans les négociations climatiques²⁶.

²⁰ African Development Bank Group, « African and other global leaders meeting in Rotterdam say the continent is at a tipping point for climate adaptation action » (2022), <https://adf.afdb.org/african-and-other-global-leaders-meeting-in-rotterdam-say-the-continent-is-at-a-tipping-point-for-climate-adaptation-action/>

²¹ Simon Tomassi, « La variabilité de répartition du paludisme et ses déterminants » (2016) Mémoire de Master en géographie de la santé, en ligne sur <https://territoires-villes-sante.parisnanterre.fr/wp-content/uploads/2016/02/Tomasi-Simon-SOREMA-1.pdf>, p. 51.

²² Un ensemble de dix États composés du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Iran, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de l'Éthiopie.

²³ Environnement et Changement climatique Canada, « Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale », (2024), en ligne: <<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html>>

²⁴ Kohnert Dirk, « L'impact des émissions de CO2 des pays industrialisés sur le changement climatique en Afrique subsaharienne: Études de cas d'Afrique du Sud, du Nigeria et de la RD Congo » (2024) *MPRA Paper* n 120231, <https://mpr.ub.unimuenchen.de/120231/>, p. 34.

²⁵ Geneviève Azam, « Une dette écologique ? » (2013) 42:2 Rev MAUSS 30-40, p. 31.

²⁶ Kohnert Dirk, *op. cit.* note 24.

Sans doute, une approche inclusive et éthique sera-t-elle déterminante pour relever ce défi mondial²⁷.

II) Les défis pour garantir le droit à la santé et à un environnement sain

Les États ont des obligations internationales en matière de droits humains tels que le droit à la santé et à un environnement de qualité qu'ils doivent observer (A) au risque de voir leur responsabilité engagée (B).

A. Les obligations étatiques relatives au droit à la santé et à un environnement sain

Les États ont souscrit à de nombreuses conventions internationales relatives aux droits de l'Homme. En vertu de ces conventions, plusieurs obligations leur incombent en matière du droit à la santé et à un environnement sain²⁸. Par exemple, en lisant l'article 12 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, l'on remarque qu'il consacre le droit de chaque individu à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Ce droit comprend l'accès aux soins et au traitement contre des maladies comme le paludisme. C'est un objectif qui avait été souligné par l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) 6 et qui est actuellement inscrit à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 3. Pour que cet objectif soit réalisé, il est fondamental que les services de santé soient à la fois accessibles à tous et toutes, équitables, abordables, de haute qualité et efficaces en termes de coût²⁹. Si l'État manque à son obligation de fournir des infrastructures de santé adéquates, cela peut s'analyser comme une violation du droit à la santé auquel ont droit les populations; droit consacré dans de nombreux traités internationaux et en principe dans les constitutions nationales. Il y a ceci de commun à l'Afrique subsaharienne que les populations les plus vulnérables comme celles rurales ont un accès limité aux soins de prévention et de traitement du paludisme; ce qui pose des défis d'équité et d'égalité devant les soins de santé.

« Il est essentiel que les États adoptent des mesures proactives pour respecter leurs obligations en matière de santé publique et de protection de l'environnement »

²⁷ Yanick Hypolitte Zambo, « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » (2021) *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, consulté en ligne <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

²⁸ David R Boyd, *The Environmental rights revolution: A Global Study of Constitutions, Human Rights, and the Environment*, Vancouver, UBC Press, 2012, p. 3. Voir aussi Rés. AG 45/94, *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien être de chacun*, Doc. Off. AGNU A/RES/45/94, 68e séance plénière, 14 décembre 1990, en ligne : <http://www.un.org/french/documents/ga/res/45/fres45.shtml>

²⁹ Lawrence O. Gostin, « Legal Solution for Universal Health Coverage » (2020) *JAMA*. 2020;323(6):496-497, en ligne sur <https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2760725>

Il y a encore une incohérence institutionnelle observable dans la politique des États : les mêmes États qui doivent protéger la santé publique sont aussi ceux dont les actions contribuent à aggraver la crise climatique. Par exemple, dans son rapport de 2023, l'Organisation mondiale de la santé révèle qu'en dépit des efforts visant à élargir l'accès aux moustiquaires imprégnées d'insecticide et aux traitements destinés à prévenir le paludisme chez les jeunes enfants et les femmes enceintes, le nombre de personnes touchées par cette maladie continue d'augmenter³⁰. Maintenir des stratégies de prévention efficaces et durables constitue un véritable défi pour les gouvernements.

Dans ce contexte, les États devraient impérativement réformer leurs systèmes de santé afin d'anticiper et atténuer les effets de la résurgence du paludisme. Cela inclut la mise en place de politiques d'adaptation spécifiques, telles que l'amélioration des infrastructures sanitaires et l'accès aux traitements anti-paludiques dans les régions nouvellement affectées. Il est essentiel que les États adoptent des mesures proactives pour respecter leurs obligations en matière de santé publique et de protection de l'environnement. Du côté de l'Afrique, l'enjeu est d'autant plus de taille qu'il s'agit de droits collectifs selon la Charte de Banjul³¹.

B. La responsabilité des États face à la justice climatique et au droit à la santé

En mars 2023, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a publié un rapport selon lequel le monde se rapproche dangereusement d'un réchauffement climatique catastrophique, et que l'objectif qui consiste à limiter ce réchauffement à 1,5°C risque de ne pas être atteint d'ici 2033. Si ce seuil est dépassé, les catastrophes seront si graves que l'adaptation sera difficile³².

Il y a actuellement une requête encore pendante devant la Cour internationale de justice. Il s'agit d'une demande d'avis consultatif introduite le 12 avril 2023, intitulée « Obligations des États en matière de changement climatique »³³. Une décision est prochainement attendue, qui fera la synthèse de toutes les obligations qui pèsent les États en matière de changement climatique. En attendant, trois décisions de justice rendues par la Cour européenne des droits de l'Homme montrent que les victimes des crises sanitaires et climatiques peuvent chercher à engager la responsabilité des États ou des entreprises les plus polluantes. Les personnes qui sont « directement et personnellement » touchées par

³⁰ World Health Organization, *op cit.*, à la p. 31.

³¹ Charte Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples, Art 16 (pour le droit à la santé) et Art 24 (pour le droit à un environnement sain).

³² GIEC, « Climate Change 2023 : Synthesis Report » <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

³³ Avis consultatif « Obligations des États en matière de changement climatique », en ligne: <<https://icj-cij.org/fr/affaire/187>>.

la carence fautive de l'État en matière climatique ou sanitaire peuvent saisir les juridictions³⁴.

L'affaire *Urgenda*, présentée comme « une victoire pour le climat »³⁵ a établi un précédent en matière de responsabilité climatique, et pourrait aussi inspirer d'autres recours devant le prétoire pour faire reconnaître la carence fautive de l'État et lui enjoindre d'adopter toutes mesures utiles pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Dans cette affaire, le juge néerlandais a établi que les engagements de l'État néerlandais en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre étaient insuffisants³⁶. La solution retenue par le juge néerlandais, ensuite confirmée par la cour d'appel de La Haye³⁷ le 9 octobre 2018 marque « pour la première fois une obligation pour un État de se conformer aux objectifs mondiaux de réduction des gaz à effet de serre. Elle marque également un véritable tournant dans l'utilisation militante du droit en créant une nouvelle voie de revendication pour la société civile »³⁸.

Une autre affaire très intéressante est celle dite des *Aînés pour le climat*. Il s'agit d'une demande en justice faite auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme par quatre femmes âgées et une association représentant plus de 2000 femmes âgées résidant en Suisse. Avant de saisir la Cour, leur demande avait été rejetée devant toutes les juridictions nationales suisses. Elles invoquaient la violation de leur droit à la vie, de leur droit à la vie privée et de leur droit d'accès à la justice. Mais la Cour européenne des droits de l'Homme va recevoir leur demande et va condamner l'État suisse pour inaction climatique en jugeant que les mesures prises par cet État pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes pour protéger les requérantes des conséquences du réchauffement climatique³⁹.

Conclusion

Cette courte écriture a contribué à clarifier les liens qui existent entre environnement et santé en mettant en avant la double responsabilité des États qui doivent respecter leurs engagements environnementaux tout en honorant leurs obligations en matière de santé publique.

³⁴ CEDH 9 avr. 2024, *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c/ Suisse*, n° 53600/20.

³⁵ Charlotte Collin, « Suite et fin de l'affaire Urgenda : une victoire pour le climat » (2020) *Recueil Dalloz*, en ligne <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/suite-et-fin-de-l-affaire-urgenda-une-victoire-pour-climat>

³⁶ District Court, La Haye, 24 juin 2015, aff. C/09/456689/HA ZA 13-1396

³⁷ La Haye, division du droit civil, 9 oct. 2018, *État des Pays-Bas c. Fondation Urgenda*, n° 200.178.245/01

³⁸ Laurent Neyret, « La reconnaissance de la responsabilité climatique » (2015) *Recueil Dalloz*, a la p. 2278, en ligne <https://www.dalloz.fr/lien?famille=revues&doctype=RECUEIL%2FCHRON%2F2015%2F1123>

³⁹ Anne Stevignon et Marta Torre-Schaub, « Épilogue dans l'Affaire des Aînés pour le climat : la Cour européenne des droits de l'homme une décision remarquable » (2024) *Recueil Dalloz* <https://www.dalloz-actualite.fr/node/epilogue-dans-l-affaire-des-ainees-pour-climati-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-rend-une>

Le texte a encore permis de rappeler que la gestion des insécurités sanitaires liées à la crise climatique concerne tout le monde. Il est fondamental de renforcer la coopération internationale pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les systèmes de santé en particulier dans les zones à risque.

Enfin, le texte permet de poursuivre les réflexions déjà engagées sur la justice climatique et la responsabilité des États face aux crises sanitaires liées au climat, comme le montrent les débats suscités par les décisions judiciaires *Urgenda c./ Pays-Bas*; *Les Aînées pour le climat et Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse*, où les tribunaux peuvent forcer les gouvernements à agir contre le réchauffement climatique. Les réflexions pourraient s'étendre à la responsabilité des entreprises multinationales devant les enjeux environnementaux et de santé publique.

Bibliographie

I. Monographies

Bélangier D. Gosselin P. Bustinza R. et Campagna C., (2019) *Changements climatiques et santé : prévenir, soigner et s'adapter*, PUL, 236 p.

Gadekar, A., (2006) *A critical study on the right to healthy and wholesome environment : A constitutional and Human Rights perspective*, Doctor of Philosophy in Law, M.S. University of Baroda Vadodara.

Segovia-Kueny S. (2009), *Enjeux du changement climatique*, Paris, Afnor, 256 p.

II. Articles

Akogbeto M., Baldet T., Henry M. C., Saugeon C., (2009) « Le climat et la démographie peuvent-ils avoir un impact important sur le paludisme en Afrique subsaharienne dans les 20 prochaines années? » *Médecine Tropicale*, 69(2): 203-207.

Azam G., (2013) « Une dette écologique ? » 42:2 Rev MAUSS 30-40, 11p.

Boyd D. R., (2012) « The Environmental rights revolution: A Global Study of Constitutions, Human Rights, and the Environment », Vancouver, UBC Press, 29 p.

Collin C., (2020) « Suite et fin de l'affaire Urgenda : une victoire pour le climat » *Recueil Dalloz*, en ligne <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/suite-et-fin-de-l-affaire-urgenda-une-victoire-pour-climat>

Environnement et Changement climatique Canada, « Émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale », (2024), en ligne: <<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-echelle-mondiale.html>>, Last Modified: 2024-09-03.

Fernando, S. D., (1993), « Changements climatiques et paludisme : un lien complexe » Chronique ONU, <https://www.un.org/fr/chronicle/article/changements-climatiques-et-paludisme-un-lien-complexe>.

Flourens M. (2018), « Changement climatique et inégalités : le Sud première victime de la crise climatique », Disponible sur oxfamfrance.org : www.oxfamfrance.org/non-classe/changement-climatique-et-inegalites-le-sud-premiere-victime-de-la-crise-climatique

Fontanel J. (2022), « Le réchauffement climatique et la sécurité internationale », CESICE, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes, <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03813266/document>, 26 p.

- Gostin L. O., (2020) « Legal Solution for Universal Health Coverage » *JAMA*. 2020;323(6):496-497, en ligne sur <https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2760725>
- Kohnert D., (2024) « L'impact des émissions de CO2 des pays industrialisés sur le changement climatique en Afrique subsaharienne: Études de cas d'Afrique du Sud, du Nigeria et de la RD Congo » *MPRA Paper* n 120231, <https://mpra.ub.unimuenchen.de/120231/>
- Layton M et al. (1995) « Mosquito transmitted malaria in New York » *Lancet* 346 : 729-731.
- Le Phong V. V. et al. « Predicting the direct and indirect impact of climate change on malaria in coastal Kenya » (2019) *PMID*: 30726279 *PMCID*: [PMC6364917](https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30726279/) *DOI*: [10.1371/journal.pone.0211258](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0211258), 18 p.
- Lorey T. et Schlggenhauf P., (2023) « Augmentation des températures et menaces du paludisme en Europe » *Rev Med Suisse* 19 : 849-52 | *DOI* : [10.53738/REVMED.2023.19.825.849](https://doi.org/10.53738/REVMED.2023.19.825.849)
- M Pascual et al, (2006) « Malaria resurgence in the East African highlands: Temperature trends revisited » 103:15 *Proc Natl Acad Sci* 5829-5834
- Neyret L., (2015) « La reconnaissance de la responsabilité climatique » *Recueil Dalloz*, a la p. 2278, en ligne <https://www.dalloz.fr/lien?famille=revues&doctype=RECUEIL%2FCHRON%2F2015%2F1123>
- Petit P. (2021), « La crise sanitaire globale de 2020 peut-elle relancer un multilatéralisme « soutenable » ? » 42:3 *Marché Organ* 77-93, 16 p.
- Roch François, (2021) « Des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'Agenda 2030 » *Revue Québécoise de droit international* 95-121, 28 p.
- Sénéquier A. (2018), « Les symptômes méconnus du climat : un défi sanitaire mondial », *Revue internationale et stratégique*, n° 109, <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2018-1-page-125?lang=fr>, 10 p.
- Stevignon A. et Torre-Schaub M., (2024) « Épilogue dans l'Affaire des Aînés pour le climat : la Cour européenne des droits de l'homme une décision remarquable » *Recueil Dalloz* <https://www.dalloz-actualite.fr/node/epilogue-dans-l-affaire-des-iainees-pour-climati-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-rend-une>
- Tomassi S., (2016) « La variabilité de répartition du paludisme et ses déterminants », *Mémoire de Master en géographie de la santé*, en ligne sur <https://territoires-villes-sante.parisnanterre.fr/wp-content/uploads/2016/02/Tomasi-Simon-SOREMA-1.pdf>, 172 p.
- Zamblé B. N. G. L., Yassi G. A. & Anoh K. P., (2024) « Distribution spatiale du paludisme et niveau de vie dans la ville de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » 2024:01 *Rev*

Géographie Trop D'Environnement, en ligne: <<https://www.revuegeotrope.com/wp-content/uploads/2024/06/9-Article-ZAMBLE-YASSI.pdf>>, 17 p.

Zambo Y. H., (2021), « La perception de la justice climatique dans les régions les plus vulnérables et à faible capacité d'adaptation au changement climatique : le cas de l'Afrique subsaharienne » *Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, consulté en ligne <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/zambo2021/#footnote-700-1>

III. Avis consultatifs et décisions de justice

Avis consultatif « Obligations des États en matière de changement climatique », en ligne: <<https://icj-cij.org/fr/affaire/187>>.

District Court, La Haye, 24 juin 2015, aff. C/09/456689/HA ZA 13-1396

La Haye, division du droit civil, 9 oct. 2018, *État des Pays-Bas c. Fondation Urgenda*, n° 200.178.245/01

CEDH 9 avr. 2024, [Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c/ Suisse](#), n° 53600/20.

IV. Rapports et autres documents

Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, (CADHP), 27 juin 1981, Entrée en vigueur : 21 octobre 1986, O.U.A Doc. CAB/LEG/67/3/Rév.5.

GIEC, « Climate Change 2023 : Synthesis Report » <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Résolution AG 45/94, *Nécessité d'assurer un environnement salubre pour le bien être de chacun*, Doc. Off. AGNU A/RES/45/94, 68e séance plénière, 14 décembre 1990, en ligne : <http://www.un.org/french/documents/ga/res/45/fres45.shtml>

World Health Organization, « World malaria Report, 2023 », <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/malaria>

Auteur

Homba Alban Bassowa est candidat au doctorat en sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il mène des recherches sur le régime juridique de l'alerte en droit international comparé, avec un focus sur les systèmes onusiens, canadiens et africains.

Ce texte a été retenu dans le cadre de l'appel à propositions 2024-2025 de l'Institut d'études internationales de Montréal sur le thème des insécurités.

Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin
Montréal (Québec) H2L 3C5

514 987-3667
ieim@uqam.ca
www.ieim.uqam.ca

UQÀM



**Institut d'études
internationales
de Montréal**